



Article 1 : Société organisatrice

Le jeu concours est organisé par la société **KCIOP**, organisatrice de La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc, dont le siège se trouve au 85, rue Etienne Marcel, 93100 Montreuil en collaboration avec VVF, dont le siège social se situe au 8, rue Claude Danziger, CS 80705, 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2.

Le jeu concours est dénommé : **Jeu Concours La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc 2021 / VVF**.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu, gratuit sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne majeure résidant en France.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la société et des partenaires, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

Les personnes n'ayant pas justifiées de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, en toutes ces stipulations des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables au jeu en vigueur en France.

La participation au présent jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

Article 3 : Diffusion

Le jeu est proposé sur la page du réseau social « Facebook » La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc : @grandeodysee à l'adresse suivante : www.facebook.com/grandeodysee

Article 4 : Date

Le jeu « Facebook » se **déroule du mercredi 18 novembre au mercredi 02 décembre 2020 inclus**.

La société organisatrice KCIOP, se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait pas engagée de ce fait.

Article 5 : Modalité de participation

Pour participer il suffit de se rendre sur le « Facebook » La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc : @grandeodysee à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/grandeodysee> et d'effectuer les 2 étapes décrites ci-dessous :

1. Partager la publication du jeu concours sur son propre mur Facebook en mode public
2. Répondre à toutes les questions du formulaire suivant :

<https://forms.gle/u8NU8cKcWQztEeJx8>



Article 6 : Sélection du/des gagnant(s)

Le tirage au **sort** sera effectué le jeudi 03 décembre 2020 par l'organisateur du jeu pour désigner un **gagnant** parmi tous les participants inscrits.

Dans le cas où le bulletin serait considéré comme nul, il sera immédiatement procédé à un autre tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à la désignation du bulletin gagnant.

Les bulletins de participation ne seront pas pris en compte s'ils sont modifiés, déchirés, raturés, illisibles, incomplets, contrefaits ou altérés de quelques façons que ce soit ou s'ils ont été obtenus autrement que conformément au présent règlement.

La date et l'heure du tirage au sort pourront notamment être décalées par l'organisateur.

Article 7 : Dotation

Mise en jeu d'un séjour de 3 jours du lundi 18 au mercredi 20 janvier 2021 pour une famille de 4/5 personnes, comprenant :

- Hébergement : 2 nuitées, lundi 18 et mardi 19 janvier 2021, au VVF Club Intense Le Parc de la Vanoise à Val Cenis.
- Accès au carré VIP de La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc, le mardi 19 janvier 2021, pour tous les membres de la famille (4/5 personnes), au départ de l'étape 10 A à Val Cenis.

Cette dotation est valable pour 4/5 personnes, pour la 17^{ème} édition de La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc, du 09 au 20 janvier 2021. 1 seul gagnant.

Le frais de transport et les repas ne sont pas pris en charge.

Article 8 : Remise

Le(s) gagnant(s) sera/seront tiré(s) au sort parmi les participants ayant rempli tous les critères de participation et ayant répondu correctement aux questions du jeu.

Le(s) gagnant(s) sera/seront contacté(s) par l'organisateur du jeu par téléphone, par courrier papier ou par courrier électronique, et recevra/recevront les instructions pour la réservation/récupération de la dotation.

Une seule participation par personne via tous les moyens de participation est admise pendant toute la durée du jeu concours.

Le lot n'est ni cessible, ni échangeable, ni remboursable.

Toute fraude, détournement ou abus entraînera la disqualification du joueur et la remise en jeu du prix éventuellement attribué.

Article 9 : Possibilité de modification de l'organisation de l'évènement

En cas de maintien de la 17^{ème} édition de La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc mais avec modification de l'organisation en raison de la situation sanitaire actuelle liée à la « Covid-19 » :

- si l'établissement VVF n'est pas ouvert au public, le bon du séjour VVF (2 nuitées) pourra être reporté à janvier 2022,
- si La Grande Odyssée Savoie Mont Blanc a lieu à huit clos, la dotation mise en jeu par l'organisation (pass VIP) sera remplacée par des goodies.



Article 10 : Possibilité d’annulation de l’évènement

En cas d’annulation de la 17^{ème} édition de La Grande Odysée Savoie Mont Blanc en raison de la situation sanitaire actuelle liée à la « Covid-19 » :

- le bon du séjour VVF (2 nuitées) pourra être utilisé pour les 18 et 19 janvier 2021, si l’établissement est ouvert au public,
- la dotation mise en jeu par l’organisation de La Grande Odysée Savoie Mont Blanc (pass VIP) ne pourra pas être reportée.

Article 11 : Autorisation de diffusion de(s) gagnant(s)

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que le prix gagné.

Article 12 : Données

En fournissant votre nom, prénom, date de naissance, adresse postale et adresse e-mail, vous acceptez, de recevoir la newsletter de KCIOP, de plus vous acceptez le stockage de vos informations dans les bases de données KCIOP.

Vous pourrez vous désabonner à n’importe quel moment en cliquant sur les liens de désabonnement situés en bas des emails.

En cas d’opt-in cochée(s), vous acceptez de recevoir la newsletter VVF et/ou acceptez le stockage de vos informations dans les bases de données VVF.

Article 13 : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours entraîne l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.